

## • Informations associatives



Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, la municipalité mettait à l'honneur les nombreuses associations grâciuses.

## • Informations culturelles

Samedi 20 et dimanche 21 janvier :  
Théâtre avec les tréteaux guingampais

Du lundi 22 au mercredi 24 janvier :  
collecte de sang

Samedi 27 et dimanche 28 janvier :  
Théâtre avec ACL.

Samedi 3 février :  
soirée célibataires

Dimanche 11 février :  
Concert de la chorale Arpèges

Samedi 24 février :  
soirée cabaret avec ACL

Judi 8 mars :  
journée de la femme, théâtre

Dimanche 11 mars :  
bal (club des grâcioux)

vendredi 16 mars :  
spectacle de danse, Autour d'Elle

samedi 17 mars :  
Kayakiste raiders

Dimanche 1<sup>er</sup> avril :  
salon du livre

Samedi 14 et dimanche 15 avril :  
foire à tout

Samedi 21 et dimanche 22 avril :  
Théâtre, troupe d'Yvias (Grâces Culture et multimédias)

Dimanche 29 avril :  
Exposition de vieilles voitures et repas.



MAIRIE : 02 96 40 21 21

courriel :

accueil.mairie.de.graces@wanadoo.fr

### Ouverture :

Les lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15. Le Mercredi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 25. Le Samedi de 9 h à 12 h, sauf pendant l'été et les vacances scolaires.

### Permanence des élus :

**Yannick Le Goff, maire :**

lundi de 15h à 17h,  
jeudi de 9h à 12h

**Michel Lasbleiz, 1<sup>er</sup> adjoint :**  
mardi de 10h à 12h

**Nolwenn Briand :**  
samedi de 10h à 12h  
sur rendez-vous

**Jean-Yves Péru :**  
vendredi de 14h à 16h30

**Alain Lachiver :**  
mercredi de 10h à 12h

**Patrick Crassin :**  
vendredi de 14h à 16h

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

02 96 43 99 90

Mardi : 16h30 -18h30

Mercredi : 11h00 -12h00  
14h00 - 15h00

Vendredi : 16h00-18h00

Samedi : 10h00 -12h00

### Numéro d'urgence :

**Pompiers :** 18 ou 112

**Dentiste de garde,** contactez la

**Gendarmerie** au :

17 ou 02 96 43 71 14

**Centre anti-poisons :**

02 99 59 22 22

**SAMU, médecin de garde :** 15

115 : **SAMU social**

119 : **enfance maltraitée**

116 : **enfants disparus**

## Bulletin Municipal n° 54 - 2018



### Le mot du maire

Chères grâciuses, chers grâcioux,

Permettez-moi de vous souhaiter une très bonne et belle année 2018.

Ce nouveau bulletin va être l'occasion de vous donner plus fréquemment des nouvelles de la commune, à raison d'une sortie par trimestre.

Je ne vais pas revenir sur 2017 et sur tous les chantiers et projets que nous avons mené à terme, regardons vers l'avenir.

L'année 2018 devrait encore être riche de projets et d'avancées pour notre commune. La fibre est là et pour tous ! Le grand projet de cette année et des années à venir concerne la nouvelle école élémentaire. D'autres travaux moins conséquents seront à envisager cette année, notamment la réfection du clocher de l'église qui menace de tomber, une réhabilitation du boulodrome, l'amélioration des routes, la création d'un conseil municipal des jeunes et bien d'autres projets qui viendront se greffer en cours de route.

Sachez également que mon équipe municipale et moi-même sommes à votre écoute et à votre disposition.

Encore une très belle année 2018, que vos projets et rêves se réalisent.

### • Informations municipales

#### Monoxyde de Carbone : Campagne de prévention

Le retour du froid marque l'entrée dans la période de chauffe, malheureusement aussi période de nombreuses intoxications au monoxyde de carbone. Ce gaz inodore et invisible reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Le monoxyde de carbone est formé en grande quantité lors d'une mauvaise combustion. Sont souvent impliqués les dispositifs fixes d'eau chaude et de chauffage, quel que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...). Est souvent en cause une mauvaise installation, une insuffisance de ventilation, une ventilation obstruée, ou un défaut d'entretien de l'appareil ou du conduit de fumées.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique. Particulièrement, au cours de l'hiver dernier, de nombreuses intoxications ont été provoquées par l'utilisation inappropriée de matériels lors de travaux ou de circonstances particulières (tempête, inondations, coupure d'électricité) tels que : matériel équipé d'un moteur thermique, groupe électrogène ou motopompe, barbecues ou braseros utilisés comme mode de chauffage.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation, l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an et le non-détournement d'usage d'appareils à combustion demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication (maux de tête, nausées, vomissements...),  
les consignes de sécurité sont les suivantes :  
aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres  
arrêter les appareils de combustion si possible  
faire évacuer les lieux  
appeler les secours, 112, 18 ou 15  
ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

## • Arrêté Du préfet des Côtes d'Armor

### ARTICLE 5 : Brûlage des déchets verts

les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Toutefois, les plantes invasives ou malades à éliminer sont acceptées au SMITRED Ouest d'Armor. La liste de ces plantes est disponible sur le site :

[www.cbnbrest.fr/site/pdf/Liste\\_invasive\\_bzh.pdf](http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/Liste_invasive_bzh.pdf)

## • Le plan local d'urbanisme intercommunal

### les objectifs

La communauté d'agglomération de Guingamp-Armor-Argoat Agglomération a été créée le 1er janvier 2017. elle est issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp communauté, Pontrioux communauté, du pays de Bégard, de Bourbriac, du pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac Argoat et de Paimpol Goëlo.

Le 26 septembre 2017, le conseil d'agglomération de GP3A a décidé de lancer son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Cet outil permet d'établir un projet commun et cohérent à tout le territoire. Il s'agit à la fois de répondre à des besoins de production de logements, d'établir des conditions favorables au dynamisme des activités économiques, agricoles et touristiques, de réfléchir aux mobilités ou encore de préserver le cadre de vie pour les habitants présents et à venir.

Le PLUi agit sur tout le périmètre de GP3A, qu'il s'agisse du littoral comme de l'arrière-pays, en milieu rural ou urbain. Doté d'une vision prospective sur 10 ans, ce document est aussi capable d'évoluer et de s'adapter aux besoins du territoire.

### Les étapes

afin de répondre à tous les enjeux du territoire, le PLUi nécessite de longs mois de travail. Sa construction est le fruit d'études de terrain approfondies et d'une longue phase de concertation auprès du public.

**Phase 1** : l'évaluation du potentiel et des besoins du territoire

Réalisation d'un diagnostic de territoire par un cabinet spécialisé, sur la base d'études de terrain et des documents d'urbanisme existants.

**Phase 2** : la construction du projet du PLUi  
Élaboration du projet par les élus locaux, en cohérence avec les éléments du diagnostic et les objectifs déterminés.

**Phase 3** : l'enquête publique  
le public est invité à s'exprimer sur la base du projet proposé. Les observations sont recueillies par un/des commissaire(s) enquêteur(s) qui émet(tent) ensuite un avis indépendant et objectif sur le projet.

**Phase 4** : l'adoption du PLUi  
le projet est finalisé puis adopté en conseil d'agglomération.

### La concertation

Tout au long du projet, GP3A et les communes membres mettront en place différents modes d'information et de concertation. Un dossier sur l'avancement du projet sera consultable au service urbanisme de la communauté d'agglomération, un registre d'observations sera mis à disposition dans chacune des mairies et au siège de la communauté d'agglomération aux heures et jours habituels d'ouverture et enfin, une adresse mail a été spécifiquement créée ([plui@gp3a.bzh](mailto:plui@gp3a.bzh)) afin de recueillir vos observations.

### Alerte Information

Le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de vols commis au préjudice des personnes âgées sur le département.

Les vols par ruse sont effectués par un ou plusieurs individus. Prétextant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux et/ou du numéraire. Outre ces faits, d'autres personnes ont été victimes d'abus de faiblesse par les représentants d'une entreprise de ravalement à Guingamp. A Plover-sur-Rance, un couple d'octogénaires et un résident de l'EHPAD ont été victimes d'un vol de bijoux par un couple d'une trentaine d'années, se faisant passer pour des représentants de l'UNICEF. Enfin, une femme âgée de 87 ans est victime d'un vol à l'arraché à La Chèze.

### CONSIGNES A SUIVRE :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent en liquide.
- Faites-vous accompagner par une personne de confiance au moment où vous retirez de l'argent.
- Ne faites jamais entrer des inconnus chez vous. Si c'est un professionnel, il doit avoir pris rendez-vous et vous montrer sa carte. Vous pouvez vérifier son identité auprès de son employeur.
- Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.
- Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique.
- Prévenez très rapidement la GENDARMERIE (brigade locale ou le 17).

## • Prévention contre les risques «grippe» aviaire.

Mesures à mettre en œuvre  
pour tout détenteur de volailles

Les éleveurs professionnels de volailles sont soumis à de fortes contraintes techniques et de biosécurité pour se préserver des risques sanitaires dues à des maladies très contagieuses portées par la faune sauvage. L'objectif est de restreindre au maximum les contacts entre la faune sauvage et les volailles domestiques, responsables de l'apparition des foyers d'influenza aviaire dans notre région.

Mais tous les détenteurs de volailles sont  
aussi concernés !

Il est donc nécessaire collectivement d'avoir  
certains réflexes.

Si vous êtes détenteur de volailles domestiques quel qu'en soit le nombre (poules pondeuses, oiseaux d'ornement en extérieur, ...), il est très important d'appliquer les mesures suivantes :

- confinement en période d'alerte  
Lorsque votre commune passe en risque modéré ou élevé (arrêté ministériel affiché en mairie et/ou message divulgué dans les médias) l'application des mesures suivantes devient obligatoire :
- mise en place des mesures de biosécurité sur l'ensemble des élevages professionnels et confinement des volailles des élevages plein-air (sauf dérogation)
- confinement obligatoire sans dérogation possible pour les volailles des particuliers.  
Abri de confinement des volailles  
Prévoir un bâtiment fermé pour les confiner, ou un parcours grillagé sur tous les côtés pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages en période d'alerte.

## • Commémoration du centenaire de la guerre 14-18

Nous allons commémorer en 2018, le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. La commune de Grâce est tenue de contribuer au devoir de mémoire en rendant hommage aux enfants de Grâce qui ont participé à la Grande Guerre.

Pour cette commémoration, nous souhaitons réaliser diverses manifestations, entre autres une exposition pour honorer la mémoire des disparus dont les noms figurent sur le Monument aux Morts mais aussi la mémoire de ceux qui sont revenus du front, vivants mais blessés dans leur cœur, dans leur chair.

Nous faisons donc appel aux habitants de Grâce, aux descendants de Poilus, mais aussi aux collectionneurs, pour qu'ils nous prêtent des photos de soldats, des lettres et cartes postales envoyées du front, des témoignages, des objets..... en lien avec le quotidien de la guerre 1914 -1918.

N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie de Grâce

## • Office national des anciens combattants

Vous êtes combattant d'hier ou d'aujourd'hui, blessé, invalide de guerre, victime civile de guerre ou d'acte de terrorisme, pupilles de la Nation, orphelins de guerre, veuve ou veuf du ressortissant, vous pouvez bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement. Le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre vous accueille, vous écoute et vous informe sur vos droits administratifs et sociaux.

Contact : 02 96 68 01 44.

[ass.sd22@onacvfg.fr](mailto:ass.sd22@onacvfg.fr)

## • Comptage des oiseaux de jardins les 27 et 28 janvier

Le groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor organise et relaie le 10<sup>ème</sup> comptage des oiseaux des jardins les 27 et 28 janvier 2018. Chaque personne intéressée est invitée à participer de manière simple en téléchargeant le formulaire de comptage sur le site :

[www.geoca.fr](http://www.geoca.fr)

